
Bruxelles, le 30 juillet 2018

À la Présidente ou le Président du (des) comité(s) concerné(s)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, cher collègue,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la **troisième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol les 24 et 25 septembre 2018** au Parlement européen à Bruxelles.

La réunion abordera une série de questions concrètes découlant directement de l'article 51 du règlement (UE) 2016/794 (règlement Europol) et comportera un débat thématique sur la contribution d'Europol à la lutte contre la criminalité financière, le recouvrement des avoirs et le blanchiment de capitaux.

Compte tenu de l'obligation, prévue à l'article 51, paragraphe 2, point c), du règlement Europol, de consulter le groupe de contrôle parlementaire conjoint en ce qui concerne la **programmation pluriannuelle d'Europol**, nous avons inscrit ce point au projet d'ordre du jour et nous joignons le document publié par Europol le 30 janvier 2018, lequel avait déjà été discuté lors de la deuxième réunion du GCPC les 18 et 19 mars 2018 à Sofia (Bulgarie).

Nous invitons vos membres du GCPC à nous faire parvenir leurs observations par écrit sur la programmation pluriannuelle d'Europol avant la réunion, pendant laquelle un deuxième échange de vues sur cette question est prévu. Les observations sont à rédiger en anglais ou en français et à envoyer au secrétariat du GCPC¹ pour le 29 août 2018 au plus tard.

¹ Le secrétariat du GCPC se compose des parlements de la troïka présidentielle en vertu de l'article 3, paragraphe 3, du règlement du GCPC.

Coordonnées du secrétariat du GCPC:

Secrétariat de la commission LIBE (jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu)

Parlement de la présidence bulgare (s.tsvetkova@parliament.bg)

Parlement de la présidence autrichienne (christian.huetterer@natparl.ep.europa.eu et david.liebich@parlament.gv.at)

Parlement de la présidence roumaine (izabella.moldovan@natparl.ep.europa.eu; et tudor.dobrinescu@natparl.ep.europa.eu)

Nous vous rappelons que votre parlement/chambre peut être représenté par quatre membres au maximum au sein du GCPC (pour les parlements bicaméraux, deux membres par chambre maximum). Les membres et leurs délégations devront s'enregistrer, pour la réunion, selon la même procédure que pour une réunion interparlementaire de commissions.

Vous trouverez en annexe le projet d'ordre du jour arrêté par la troïka présidentielle de cette réunion.

Le détail des modalités pratiques de cette réunion sera transmis en temps utile aux services de votre parlement chargés des relations avec le Parlement européen.

Cordialement,



Claude MORAES
Coprésident du GCPC
Président de la Commission des libertés civiles,
de la justice et des affaires intérieures



Angela LUEGER
Coprésident du GCPC
Présidente de la Commission des
affaires intérieures du Conseil
national autrichien, aux présidents
des commissions intéressées

Annexe 1: Projet d'ordre du jour de la troisième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

Annexe 2: Lettre et projet de programmation pluriannuelle d'Europol 2019-2021